
Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal du district de Montagne sur Mer, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de félicitations pour le décret du 18 floréal du district de Montagne sur Mer, lors de la séance du 12 prairial an II (31 mai 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 172;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_13704_t1_0172_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

p

[Le C. révol. de S^t Omer à la Conv.; 8 prair. II.] (1).

« Législateurs,

Ils ne sont plus, ces apôtres fougueux du néant qui, pour plonger le peuple dans les horreurs de la servitude, voulaient briser le lien sacré qui attache l'homme à la divinité, et propager l'affreuse doctrine que le souffle immortel qui l'anime, devait se confondre un jour dans le chaos du matérialisme.

Ils savaient bien, ces vils conspirateurs, que l'esclavage ne peut se fonder que sur la haine de la vertu, et la dégradation de la nature. Mais vous avez étouffé le hurlement de l'athéisme, vous avez proclamé l'existence de l'Être suprême, et ce décret mémorable a été sanctionné dans nos cœurs par le sentiment de notre propre dignité.

Quoi ! est-ce l'idée du néant qui inspire à l'homme ce noble enthousiasme qui lui fait braver les poignards pour assurer le bonheur de sa patrie ?

Est-ce l'idée du néant qui donne à la liberté l'attitude héroïque qui lui convient et qui arme tous les bras pour terrasser le despotisme.

Non, non, c'est le sentiment sublime de son immortalité qui porte l'homme à ces généreux élans.

Ah ! ce décret solennel a frappé de terreur et de désespoir tous les conspirateurs.

Un scélérat a osé attenter à la vie de Collot d'Herbois après avoir tramé la perte de Robespierre.

Pitt et Cobourg ont mis l'assassinat à l'ordre du jour. Leurs vils agens n'ont pu renverser le gouvernement révolutionnaire et ils veulent s'en venger sur ceux qui ont eu le courage et la gloire de le fonder.

Les sources de la corruption sont ouvertes, la faction de l'étranger veut boire à longs traits le sang des intrépides défenseurs des peuples, le fer menace la représentation nationale, mais le ciel veille sur ses destinées, la fureur de Pitt est impuissante, le brave Geoffroy paraît, son sang coule et les jours de Collot sont sauvés.

Béni soit ton nom, ô digne Citoyen ! Oui ! Législateurs, tous les républicains sont autant de Geoffroy, nos corps vous serviront de rempart, et avant de vous atteindre, il faudra nous déchirer le cœur.

Que n'êtes-vous témoins de l'horreur profonde que nous a imprimée un si noir attentat ! Nos larmes se sont mêlées au sang de Geoffroy pour vous offrir le tribut de notre amour et de notre reconnaissance !

Eh quoi, peut-on, dans ce moment, montrer encore une pitié féroce pour les ennemis de la révolution ? Non, il faut qu'ils soient frappés du glaive de la loi. Ceux qui les plaignent sont tous des complices; mais ceux qui les punissent sont les vrais amis du peuple.

Périssent donc tous les traîtres, les missionnaires déhontés de l'athéisme; que tous les français soient jaloux du sort glorieux de Geoffroy;

(1) C 305, pl. 1145, p. 11; J. Mont., n° 36; J. Sablier, n° 1352.

que leur sang soit prêt à couler pour soutenir la majesté nationale, et qu'ils exterminent d'un seul coup les brigands qui suent le crime et l'immoralité, et les scélérats qui conspirent contre la République.

Voilà l'expression des sentimens du comité révolutionnaire de S^t Omer.

DERYSSE, COETUT, HERMANT, WACQUET aîné, MARTINEAU, BRÉA, CABARET, WACQUET le jeune, Alphonse REVEL, PIERRE (secrét.).

q

[Le distr. de Montagne s/Mer à la Conv.; 9 prair. II] (1).

« Citoyens représentans,

Notre indignation a été profonde en apprenant les nouveaux complots, tramés par des assassins contre la représentation nationale. Qu'ils sont insensés ces monstres qui ont conjuré votre perte ! ne voient-ils pas que c'est donner une nouvelle énergie à tous les sans-culottes qui, pénétrés de reconnaissance pour vos immenses bienfaits, sont tous prêts à vous faire un rempart de leur corps ! ne voient-ils pas que c'est prouver à l'Europe, trop longtemps abusée, que la providence que vous avez reconnue, vous couvre de son égide ! ne voient-ils pas que c'est avouer à l'univers entier que les tyrans ne peuvent plus résister à la bravoure des républicains, et qu'enfin ils reconnaissent que le peuple français, fort de ses vertus, demeure invincible !

Nous n'ajouterons rien à ces réflexions nous aimons à mettre les sentimens et les actions à la place des mots ».

DESVINCOURT, PREVOST, LE BATS, BRAZIER, (vice-présid.), PRÉVOST, BOIDIN, DEMOUCHEUX, (agent nat.), SOUFFRIN, LE DRU, PRIoux (secrét.).

r

[Le trib. du distr. de Castelnaudary au présid. de la Conv.; 13 flor. II] (2).

« Citoyen président,

Les membres du tribunal du district de Castelnaudary, département de l'Aude, te présentent une adresse pour la Convention. Les yeux toujours fixés sur la Montagne, nous y faisons parvenir nos vœux républicains et révolutionnaires. Ils sont brûlants pour la patrie. S. et F. ».

GERVAIS, PICARD, CAPELLE l'aîné, DAT.

[Castelnaudary, s.d.].

« Citoyens législateurs,

Lancé depuis longtemps sur l'élément perfide, le vaisseau de l'Etat tenait une route incertaine et pouvait à peine résister à la contrariété des

(1) C 305, pl. 1145, p. 22, 23; Bⁱⁿ, 12 prair. (suppl¹) et 13 prair. (1^{er} suppl¹).

(2) C 305, pl. 1145, p. 13, 14.